



UNIMAX est un engrais organo-minéral conçu pour favoriser les processus productifs **des cultures maraîchères, des vergers, de la vigne et de l'olivier** en agissant sur l'activité photosynthétique, le grossissement des fruits, la maturation.

Le rapport azoté optimal entre les **composants azotés** et les **phospho-potassiques** additionné au contenu équilibré en **fer** et **bore**, longtemps disponibles, vise à obtenir un développement harmonieux et une maturation efficace de sucres, couleur et amidon.

Le contenu en **potasse de sulfate** sous sa forme plus noble réduit la salinité au minimum et évite l'apport de chlore.

Le profil nutritionnel est complété par le **soufre**, indispensable à la synthèse des protéines.

UNIMAX rassemble les qualités des matrices humiques et celles des matrices organiques azotées d'origine protéique : des farines protéiques animales; ce **carbone organique riche en acides humiques et fulviques** est complet car il est doté d'un imprinting humique et protéique.

Les unités nutritives acquièrent un considérable degré de protection, à travers la réaction de la fraction humifiée et de la substance organique, et favorisent les dynamiques nutritives des cultures pendant l'entier cycle végétatif:

- une **augmentation du rendement des unités nutritives**;
- une **réduction des pertes** à cause de l'insolubilité, de la lixiviation et de la volatilisation;
- la **rationalisation des techniques de fertilisation** avec la possibilité d'anticiper les distributions au cours de périodes distantes de l'utilisation nutritive;
- une **grande fluidité** en trémie, distributions locales et régulières.



Emballage: kg 25-500

Forme physique: minipellets/granules

Rapport NPK: 1,5 : 1 : 2

Approval Number:
Etablissement de Vidor:
ABP1193UFERT2 – ABP1193OFSIPP2
Etablissement d'Arquata del Tronto:
ABP1177UFERT2

Fabricant



Unimer S.p.A.

Via Paleocapa, 7 - 20121 Milano

**ENTREPRISE
AVEC SYSTÈME
CERTIFIÉ PAR DNV
ISO 9001**



**ENGRAIS ORGANO-MINÉRAL
NPK (S) 9-6-12 (22) avec Bore (B) et Fer (Fe)
À FAIBLE TENEUR EN CHLORE**

COMPOSITION	
N total	9%
N organique	2%
N ammoniacal	4,5%
N uréique	2,5%
P ₂ O ₅ total	6%
P ₂ O ₅ soluble dans amm.citrate neutre et dans l'eau	4%
P ₂ O ₅ soluble dans l'eau	2%
K ₂ O soluble dans l'eau	12%
SO ₃ soluble dans l'eau	22%
B total	0,02%
Fe total	0,5%
Carbone organique (C)	12%
Carbone humique et fulvique (C)	3%

- **Engrais minéral:** sulfate d'ammonium, urée, phosphate naturel tendre, NP 18-46 (phosphate diammonique), sulfate de potassium, sels mixtes potassiques.
- **Composants organiques:** mélange d'engrais organiques NP, produit d'amendement de compost vert.

Les précisions faisant référence aux simples cultures sont données à titre purement indicatif et peuvent être modifiées par rapport aux besoins, aux niveaux de fertilité et aux dispositions prévues par les différentes normes.

Pour les engrais organiques et organo-minéraux il est conseillé d'enfouir légèrement le produit pour en améliorer l'action nutritionnelle.

Dans les cas d'administration locales il est nécessaire de réduire les doses de façon adéquate en rapport aux superficies intéressées.

Dans le cas d'administrations à des cultures soumises à inhibition il est nécessaire d'anticiper l'intervention de 15 jours.

EMPLOI SUR LES CULTURES		
CULTURE	DOSE Kg/ha	EMPLOI
Horticulture	700-1000	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis/transplantation
Fraise	700-1000	En pré-transplantation
Vergers	600-900	En post-récolte ou à la fin de l'hiver
Vigne et olivier	400-700	En post-récolte ou à la fin de l'hiver
Floriculture, plantes d'ornement et prairies	700-1000	À la reprise végétative ou en pré-transplantation
Tabac	600-800	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-transplantation
Betterave, herbes médicinales	600-800	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis
Maïs, sorgho	400-600	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis
Blé, riz et autres céréales	300-500	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis
Cultures industrielles, oléagineuses et protéagineuses	300-500	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis

Unimer se réserve le droit d'apporter toute modification aux formulations.

UNIMAX Rev 15 du 06/12/2024